



## **NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIERES**

### **Conseil Municipal du 09 février 2017**

Cette note vise à présenter une synthèse du budget 2017. Elle est annexée aux documents budgétaires remis au Conseil municipal lors du vote des budgets primitifs le 09 février. Elle portera sur le budget principal de la Ville, ainsi que sur les budgets annexes : La Mission d'Action Culturelle, le budget Lotissement Bertin, le Budget pôle de services.

#### **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2017, par section - fonctionnement et investissement - en dépenses et en recettes.

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 décembre 2016.

#### **Un contexte contraint**

Ce budget 2017 s'inscrit dans un moment précis où d'importantes décisions gouvernementales ont mis nos finances en péril :

- baisse drastique de la DGF de 1 600 000 € en 2013 à 325 000 € en 2017
- dépenses nouvelles mises à la charge des collectivités (hausse des cotisations employeurs dans le cadre de la réforme des retraites, FPIC, réforme des rythmes scolaires, revalorisations indiciaires, pénalités logements sociaux...).

En 2017, l'impact de l'ensemble de ces décisions connaît son apogée : il représente un manque de 2,5 M€ annuels pour notre collectivité. Sur l'ensemble du mandat la perte financière pour la collectivité avoisine 10 M€.

#### **La section de fonctionnement**

Selon les projections effectuées fin 2014, notre section de fonctionnement risquait même de



devenir déficitaire dès cette année 2017, empêchant dès lors tout investissement, et, même, de faire face au remboursement de la dette.

En 2015, la collectivité a donc été contrainte de prendre d'importantes décisions permettant de d'enrayer la chute rapide de nos capacités financières, tout en restant fidèle à l'engagement pris en 2014 auprès des électeurs de ne pas augmenter les impôts locaux.

Ces décisions ont été prises en respectant des orientations fortes :

- mobiliser de nouvelles recettes en préservant les ménages tarnosiens, et donc sans toucher aux taux de fiscalité locale. De nouvelles ressources ont ainsi été dégagées (recherche accrue de subventions, majoration TH sur les résidences secondaires, efforts d'optimisation des bases fiscales, élargissement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,...)

- réaliser des économies sur les dépenses, en maintenant, autant que faire se peut, la qualité du service rendu et en préservant les actions qui constituent le coeur des orientations municipales dans chaque grand domaine d'action.

Dès 2016, ces mesures ont commencé à porter leurs fruits, même si certaines n'ont pu encore trouver leur application en année pleine. Au BP 2017, l'autofinancement prévisionnel s'établit à 1 403 900 €, enrayant la chute constatée depuis 2013 sur les budgets prévisionnels.

Autofinancement Prévisionnel BP	2013	2014	2015	2016	2017
	2 627 000	2 432 600	1 745 050	1 219 100	1 403 900

Pour autant, la situation reste difficile, précaire (l'élection présidentielle pourrait ouvrir sur une nouvelle donne en matière de finances locales), rendant impérieuse la poursuite des efforts sur tous les postes budgétaires.

Cette inversion de notre CAF permet toutefois d'envisager le financement de nouveaux investissements concourant au développement de la commune.

### La section d'investissement

La Ville a présenté son plan prévisionnel d'investissement (PPI) 2017-2020 qui permet dans ce contexte extrêmement contraint de planifier des réalisations toutefois ambitieuses.

Le financement de ce PPI, repose sur des prévisions d'autofinancement réalistes mais qui appellent quelques trajectoires qu'il conviendra de respecter, et notamment, pour les postes les plus importants:

- une augmentation annuelle moyenne des recettes fiscales (TH et TFB) portée à 2%, sans augmentation des taux
- une hausse annuelle moyenne des charges à caractère générales contenue à 1%
- une hausse annuelle moyenne des frais de personnel contenue à 1,5%

Le budget 2017 est un jalon important de ce chemin.



### Faits marquants du budget 2017 :

L'un des objectifs principal de ce budget a été de **contenir les dépenses de fonctionnement**, et tout particulièrement les dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) ainsi que celles du chapitre 012 (dépenses de personnel).

Lors de la préparation de ce budget, les services ont veillé tout particulièrement à évaluer au plus juste leurs dépenses de fonctionnement 2017.

Ainsi, les prévisionnels 2017 des chapitres 011 et 012 sont inférieurs aux prévisionnels 2016.

La **baisse des recettes de fonctionnement** amorcée en 2016 se poursuit, principalement en raison de la baisse drastique de la DGF.

Cependant, il faut souligner que malgré la baisse des recettes de fonctionnement, le virement prévisionnel 2017 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est plus élevé qu'en 2016 (968 000 € en 2017 contre 805 300 € en 2016).

Ceci est la traduction de la mise en oeuvre de mesures d'économie débutée en 2015 associée à une forte volonté de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Le budget 2017 est également marqué par des cessions foncières importantes (1 946 000€), ces recettes permettront de financer les programmes d'investissement 2017.

Le débat d'orientation budgétaire conduit à proposer un budget 2017 qui, tout en contenant les dépenses de fonctionnement de la ville prévoit une enveloppe importante dédiée aux travaux et équipements de 5 311 480 € (+ 583 200 € de restes à réaliser)

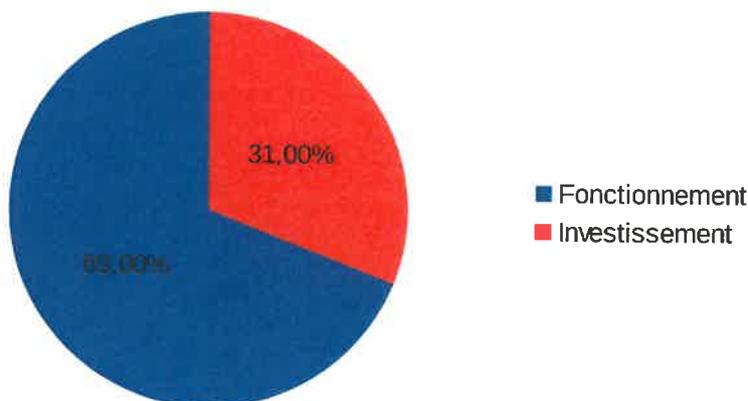
Le budget 2017 est présenté avec la reprise anticipée des résultats 2016.

#### Résultat 2016 :

- excédent de fonctionnement 2016 : 1 736 654 €
- excédent d'investissement 2016 : 270 362 €

### Vue d'ensemble du budget principal

Le budget s'élève à près de 29,5 m € avec 20,5 m € en fonctionnement et 9 m€ en investissement





## I - La section de fonctionnement

### 1- Les recettes

#### Présentation de l'évolution des recettes de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017
Atténuations de charges	136 009	310 712	268 271	217 315	250 000
Produits des services	558 734	609 645	668 877	636 273	651 615
Autres impôts et taxes	585 363	584 875	591 223	703 543	665 900
TH TF TFNB *	7 060 905	7 321 948	8 006 510	7 686 370	7 692 487
Attribution de compensation	9 505 596	9 368 570	9 368 570	9 368 570	9 368 570
Dotations et participations	2 243 568	2 176 890	2 108 096	1 731 466	1 504 307
Autres produits de gestion	137 546	145 364	124 573	133 661	137 000
Produits financiers	5	52	3	4	0
Produits exceptionnels	784 551	12 936	62 112	41 250	14 367
	21 012 277	20 530 992	21 198 235	20 518 450	20 284 246

\* Pour rappel, en 2015, la commune a perçu des rôles supplémentaires exceptionnels à hauteur de 604 000 € (ligne TH TF TFNB de 2015).

Pour la deuxième année consécutive les recettes de la ville baissent.

Cette diminution s'explique notamment par :

#### - la poursuite de la chute de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (estimation)
DGF 2012 2017	1 616 433	1 599 385	1 449 673	1 072 684	637 550	325 000

#### - La fiscalité

En 2017, la prévision des recettes relatives aux 3 taxes locales est prudente, elle s'élève à 7 692 487 €.

La revalorisation des valeurs locatives prévue dans la loi de finances est limitée à 0,4 %.

En 2003, la Ville a baissé ses taux pour permettre à la Communauté de Communes d'instaurer la TH et la TFB afin de faire face à sa prise de compétences sur les Ordures Ménagères. En 2010, la TH et la TFB communale n'ont subi ensuite qu'une hausse modérée respective de 0,90 et 1,04 point.

En 2017, il s'agit donc de la septième année consécutive sans hausse des taux.

L'engagement de mandat de ne pas augmenter la fiscalité est réaffirmé. Toutefois, il reste précaire et, pour les prochaines années, tributaire d'éventuelles nouvelles décisions gouvernementales défavorables qui pourraient suivre l'élection présidentielle.



Pour rappel, les taux des 3 taxes locales :

Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâtie
19,97%	23,23%	56,10%

Les compensations de l'État au titre des exonérations de la fiscalité locale sont estimées à la hausse du fait de la compensation de taxe d'habitation attendue suite aux mesures gouvernementales prises en 2015 pour les « foyers modestes ». Toutefois ces compensations seront bien inférieures au produit fiscal que la ville aurait du percevoir.

Evolution des compensations depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017
Compensation TP	39 546	31 127	20 565	17 440	15 000
Compensation TF	20 407	15 627	12 667	10 626	9 200
Compensation TH	167 629	176 466	207 837	165 321	243 000
	227 582	223 220	241 069	193 387	267 200

#### - L'évolution des autres taxes

Les produits des taxes électricités et taxes de séjour sont stables suite à la hausse opérée en 2016, conformément aux décisions prises en 2014 et 2015.

Les taxes sur la publicité est en hausse suite à la mise en place de la taxation des enseignes à compter de 2017.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a été estimée de façon prudente.

	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe sur l'électricité	142 970	137 153	132 423	159 793	160 000
Taxe de séjour	14 165	14 032	31 593	37 641	37 000
Taxes emplacements publicitaires	21 896	21 762	21 236	21 947	72 000
Taxes droit de mutation	392 624	398 400	390 092	467 352	380 000
	571 655	571 347	575 343	686 733	649 000



## 2 - Les dépenses

Le tableau ci-dessous présentent leur évolution depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016 (réalisé)	2017
Charges à caractère général	4 148 870	4 265 299	4 411 522	4 286 365	4 360 524
Dépenses de personnel	9 866 596	10 416 771	10 956 406	10 820 530	11 260 832
Autres charges de gestion	2 592 093	2 489 293	2 439 521	2 431 278	2 472 191
Charges financières	285 180	282 248	277 088	259 135	250 000
Charges exceptionnelles	12 343	15 576	782	4 495	12 453
Provisions					26 000
Reversement (FPIC+loi SRU)	144 420	298 823	378 137	497 085	505 000
	17 049 502	17 768 010	18 463 456	18 298 887	18 887 000

Si l'on compare le prévisionnel 2017 et le réalisé 2016 les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,21 %, par contre le prévisionnel 2017 est inférieur au prévisionnel 2016 (19 226 530 €)

### - Charges à caractère général

En 2017, la hausse des charges à caractère général est contenue à 1,73 % par rapport au réalisé 2016.

La somme prévisionnelle pour la DSP pour les activités de loisirs est de 960 000 € (en 2016 la COSP était de 1 009 657 €).

### - Charges de personnel

Il est à noter que 2016 a constitué une année très particulière en matière de dépenses de personnel. En effet, la conjonction de plusieurs phénomènes a conduit à une baisse sensible des crédits consommés entre 2015 et 2016 :

1- le fruit de décisions prises par les élus en 2015 pour préserver notre capacité d'autofinancement :

- l'impact en année pleine du non remplacement de départs d'agents de la collectivité
- renforts saisonniers restreints et cantonnés pour l'essentiel au fonctionnement des plages
- les efforts entrepris par les services pour contenir les coûts de remplacement tout en préservant leur fonctionnement

2 - des phénomènes favorables plus aléatoires mais cumulatifs

- de nombreuses journées de grèves au printemps 2016 (contre la loi Travail) qui ont conduit à d'importantes retenues sur salaires
- l'absence d'épidémie forte
- plusieurs vacances de poste suite à des départs d'agents de la collectivité
- l'absence de versement GIPA en 2016



- l'absence de rachat de carrière CNRACL pour d'anciens contractuels titularisés.

Au regard du caractère exceptionnel de l'année 2016, il sera utile de comparer la prévision 2017 (11 260 000 €) aux dépenses 2015 (10 956 000 €). L'évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2017 s'établit donc à 1,4%, soit dans la trajectoire prévue pour l'évolution des dépenses de personnel jusqu'en 2020 pour satisfaire au financement du PPI.

- **Subventions aux associations** : le niveau des subventions versées aux associations est maintenu (tableau joint en annexe de la délibération relative aux subventions).

- **Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) :**

L'estimation de la contribution de la Commune au FPIC pour 2017 est stable.

Le tableau ci-dessous illustre la montée en puissance, extrêmement pénalisante pour nos finances, au même titre que la diminution des dotations de l'État.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FPIC 2012 2017	65 206	134 265	206 045	288 435	431 000	431 000

- A noter également la stabilité de la pénalité « loi SRU » (60 000 €), imposée à notre collectivité depuis 2013.

## II - La section d'investissement

### 1) Les principaux projets d'investissement portent sur :

- Les bâtiments pour 1 848 000 € avec notamment le projet de reconstruction du Centre Technique Municipal, la mise en accessibilité, la réhabilitation de la maison Belin Garcia, des travaux de mise aux normes dans différents bâtiments
- Un programme d'aménagements urbains/VRD/mobilité ambitieux et nécessaire avec le début des travaux de la place publique Viro, des travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux, différents programmes de voirie (notamment Dauphins)
- La poursuite de l'aménagement du cimetière : 157 000 €
- La participation au Trambus : 250 000 €
- La participation à la construction du FJT : 75 000 €
- Un programme de portage EPFL et quelques acquisitions foncières : 703 000 € (tableau joint dans le document « budget 2017 »)

Hors restes à réaliser de l'année 2016, les programmes d'investissement présentés au budget s'élèvent à 5,3 millions d'euros.

2) Des cessions foncières à hauteur de 1 946 000 €, ce montant exceptionnellement élevé tient compte du projet Héphaïstos.

### 3) Le recours à l'emprunt

Afin de réaliser les programmes d'investissement, le niveau maximal de l'emprunt est prévu à 1 267 000 €.



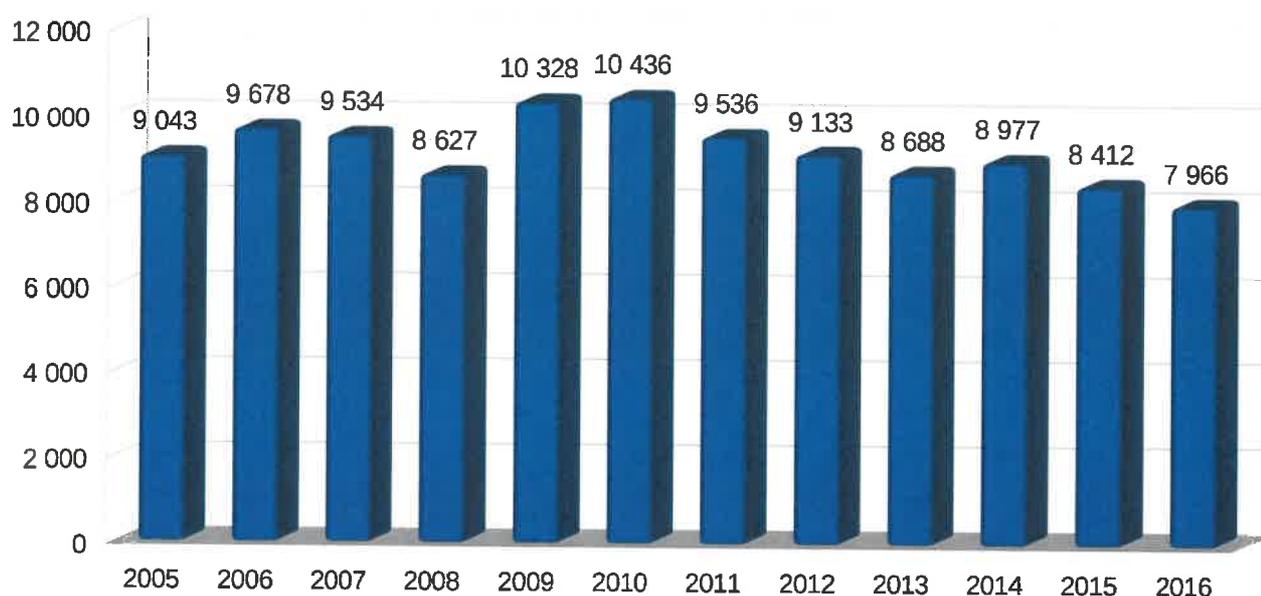
### III) La dette et les engagements financiers de la collectivité

1) la dette : L'encours de la dette au 01 janvier 2017 s'élève à 7 966 000 €.

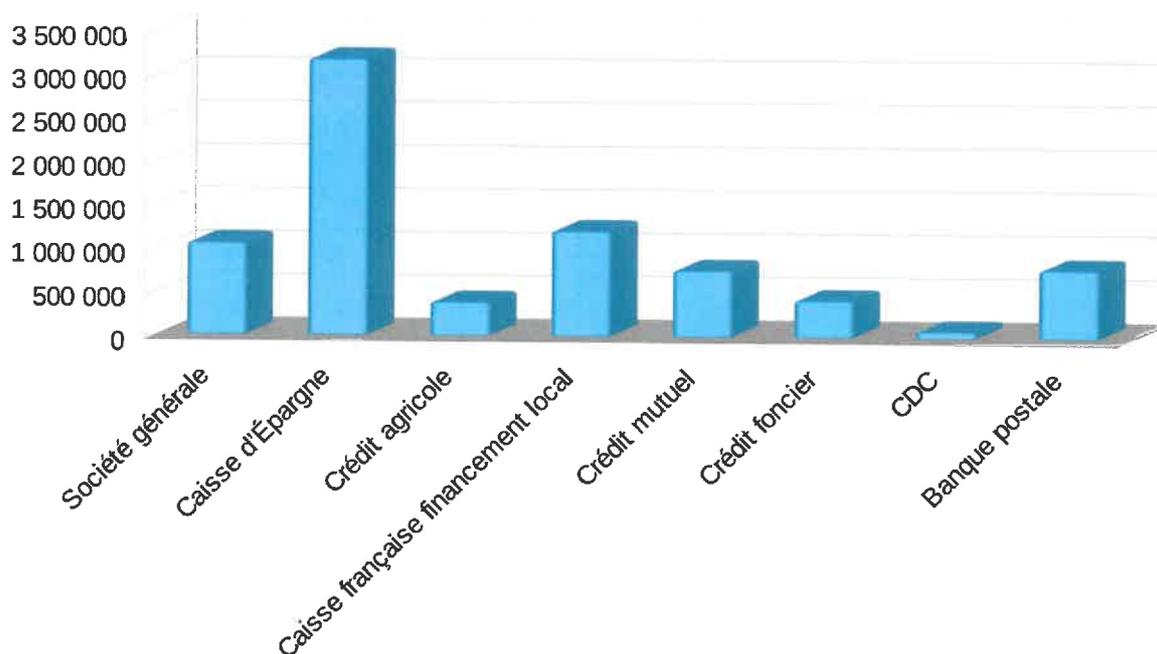
Soit un endettement de 628 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 944 € (source compte des communes)

En 2017, le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 1 325 000 €

Encours de la dette en K euros au 31/12

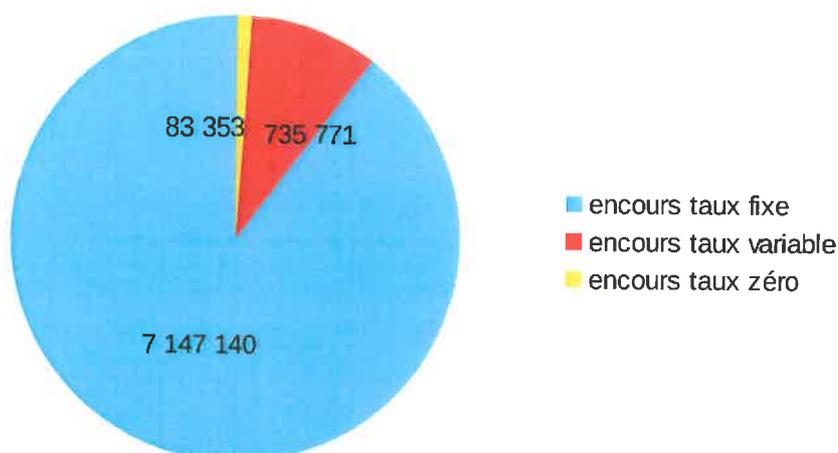


Encours par prêteurs au 01/01/2017





## Répartition de l'encours par type de taux



### 2) Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

#### a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00

#### b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION



**Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement**

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT (estimation)	1 378 870,87	59 773,15	non communiqué	non communiqué	non communiqué
COLIGNY	5 463 514,64	2 749 369,41	318 854,77	58 669,49	260 185,28
COL	3 071 216,67	2 610 219,55	112 468,89	33 858,54	78 610,37
CBE (estimation)	537 500,00	497 457,64	36 095,30	15 124,92	20 970,38
<b>TOTAL</b>	<b>10 451 102,18</b>	<b>5 916 819,75</b>	<b>467 418,96</b>	<b>107 652,95</b>	<b>359 766,03</b>



## LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.  
3 budgets annexes

### 1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle.

Il s'agit d'un budget en légère hausse notamment du fait de l'exposition topographique qui a lieu tous les 2 ans.

Ce budget s'équilibre à 97 210 €, 54 450 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque et 42 760 € pour Jazz en Mars.

### 2. LE LOTISSEMENT BERTIN

Le budget retrace le stock des parcelles de ce lotissement dont la Ville est propriétaire. Il s'équilibre à 1 756 731 €.

Les deux prêts relais du lotissement sont arrivés à échéance en 2016, un seul a été renouvelé à hauteur de 200 000 €, dans l'attente de la vente des lots à la Société d'Équipement de l'Adour (SEPA).

Ce prêt relais est sur une durée de 2 ans avec un taux Euribor 1an (avec une marge de 0,56%)

Le vente des lots n° 16,17 et 18 avec la SEPA est inscrite au budget 2017 pour un montant de 443 455 € HT.

A l'issue de cette vente le prêt relais pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé.

### 3. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin

En fonctionnement 428 670 € (entretien, charges à caractère général, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement).

En investissement 286 480 € (travaux de sécurité, travaux sur la cuisine Eole, remboursement capital de la dette)